

2023-022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2023-04-03-18 **CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absent excusé : Vincent GOUDON donne procuration à Norbert PERRIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour la création d'un terrain de pétanque

Monsieur le Maire expose qu'un sondage réalisé auprès de la population réauvilloise concernant la création d'un terrain de pétanque a témoigné d'un fort intérêt pour le retour de cette activité sur la commune. Une nouvelle association pourrait faire vivre le lieu.

Il propose d'aménager des terrains de pétanque à l'Espace Longare pour répondre à cette attente.

Des devis ont été demandés à trois entreprises pour un coût total des travaux HT de 8 624 € comprenant la mise à niveau du terrain, la pose d'un géotextile, de gravier et de poutres, pour la fourniture d'arbres à croissance rapide et pour l'installation de bancs/tables à proximité.

Dans le cadre des dispositifs d'aide de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, il est possible de solliciter une subvention correspondant à 40 % du montant H.T. des travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** d'accepter les devis de
 - AB MACONNERIE pour un montant H.T. de 5 690 €
 - Pépinières ESPIC pour un montant H.T. de 570 €
 - MEFRAN Collectivités pour un montant H.T. de 472 € et 1 892 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention correspondant à 40 % du montant H.T. des travaux auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, soit 3 449,60 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 8 + 1 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLEGRE



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 13 AVR. 2023
Affiché le 13 AVR. 2023